



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 AVRIL 2021 A 19H00.

Présents : Mme Hélène LE GOFF, M. Robert CHAPLAIS, Mme Claude GOTIAUX, M. Daniel LOUVEL, Mme Marie-Anne MASSELINE, M. Jean-Pierre LANGLAIS, Mme Maria HUET, M. Emmanuel DURAND, Mme Maryline HUBLIER, M. Joseph GENDRY, Mme Anne GESRET, Mme Patricia RIQUOIS, M. Christophe LECLERC, Mme Elodie AUGEREAU, Mme Anita ALLAIRE, M. Didier LEVEAU, Mme Samantha FILLOCQUE, Mme Martine PUGEAUD, M. Jean-Philippe MERGAUX.

Pouvoirs :

M. Thierry DUPONT donne pouvoir à M. Jean-Philippe MERGAUX

Absents : Mme ETIENNE

M. DUPONT, FLORET et FALIPH

Ordre du jour :

- Avis de l'enquête publique concernant la déviation Sud-Ouest d'Evreux
- Dénomination du chemin rural n°36
- Achat d'une parcelle à l'angle de la rue de la Dîme / rue de Saint-Aubin
- Avenants en plus et moins-values concernant le marché de restructuration du groupe scolaire
- Délibérations du personnel
- Adoption du rapport de la CLECT
- Convention relative au remboursement des frais de fonctionnement du SIGES pour l'année scolaire 2020-2021
- Devenir du Playground
- Questions diverses

1) Avis de l'enquête publique concernant la déviation sud-ouest d'Evreux

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, EMET un avis FAVORABLE sur la demande d'autorisation environnementale pour la réalisation de l'aménagement de la déviation sud-ouest d'Evreux, porté par la DREAL.

2) Dénomination du chemin rural n°36

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré DECIDE Chemin de Bonneville.

3) Achat d'une parcelle à l'angle de la rue de la Dîme/ rue de Saint-Aubin

Afin d'améliorer la sécurité routière, il y a lieu d'agrandir l'intersection située rue de la Dîme/ rue de Saint-Aubin.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide l'achat de la parcelle AL 42p lot 2 pour 14m² et autorise la Maire ou un Adjoint à signer les actes correspondants.

4) Avenants en plus et moins-values concernant le marché de restructuration du groupe scolaire

Madame la Maire, informe le conseil municipal que, dans le cadre des travaux de restructuration du groupe scolaire, il y a lieu de recourir à plusieurs modifications portant sur la réalisation de travaux supplémentaires et d'aléas. Il est proposé lors du présent conseil d'approuver l'intégration par avenant des modifications de travaux suivantes :

- Lot 09 : avenant pour la mise en conformité des installations électriques au groupe scolaire ;
- Lot 11 : avenant pour l'ajustement des équipements de cuisine ;
- Lot 10 : avenant pour la création d'une attente GAZ supplémentaire pour la plancha ;

Aléas de travaux :

- Lot 2 : avenant pour carottage pour 2 siphons de sol inox et travaux de terrassement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve les modifications pour les lots ci-dessus et autorise la SHEMA à signer les modifications précitées et tout document relatif à ces dossiers.

5) Délibérations du personnel

Création d'un poste d'Agent Spécialisé principal de 1^{ère} classe des Ecoles Maternelles à 32.75/35^{ème}

Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial principal de 2^{ème} classe à 35/35^{ème}

Création d'un poste d'Adjoint d'Animation principal de 1^{ère} classe à 35/35^{ème}

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte ces créations de postes.

6) Adoption du rapport de la CLECT

LA CLECT doit rendre au conseil communautaire et aux communes, ses conclusions (son rapport) sur l'évaluation du coût net des charges transférées dans les 9 mois qui suivent la création d'un établissement public de coopération intercommunale issu notamment d'une fusion, et lors de tout transfert de charges ou extension de périmètre ultérieurs (Loi des finances initiale 2017).

Cette évaluation sert à déterminer le montant des attributions de compensation, qui correspondent à la somme des ressources provenant de la fiscalité professionnelle perçues sur le périmètre d'une commune moins les charges afférentes aux compétences transférées par celle-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte le rapport final et le relevé de décisions de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 13 avril 2021, les décisions prises par la CLECT étant les suivantes :

- **Restitution compétence Enfance/ jeunesse au coût définitif :**
La CLECT retient le principe de non-régularisation sur AC provisoires versées en 2019 et 2020 par EPN
- **Programme de réussite éducative :**
La CLECT retient le principe de la mise en place d'une convention de partenariat et de financement entre EPN et la ville d'Evreux.

7) Convention relative au remboursement des frais de fonctionnement du SIGES pour l'année scolaire 2020-2021

Par délibération du 29 mars 2021, le Comité du SIGES a fixé une participation qui a été demandée aux communes qui ne sont pas membres du syndicat.

Cette participation concerne un enfant qui a été inscrit directement par l'inspection académique et qui a fréquenté le collège de Vernon (section spécialisée) durant l'année 2020-2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise madame la Maire à signer la convention.

8) Devenir du Playground

Suite au problème d'incivilité rencontré depuis plusieurs années sur le terrain du Playground situé derrière l'école maternelle et à l'exaspération des riverains, il y a lieu de procéder à son retrait.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide le retrait du Playground.